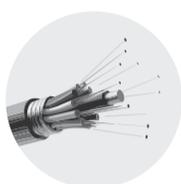


l'œil

Édition
Printemps
Été
2021

Manou



L'ARRIVÉE DE LA FIBRE OPTIQUE À MANOU

QU'EST-CE QUE LA FIBRE OPTIQUE ?

Une fibre optique est un fil de verre plus fin qu'un cheveu. Grâce à la lumière qu'on y fait passer, elle permet le transport de quantités d'informations très importantes et sur de longues distances : elle permet donc des débits beaucoup plus importants que l'ADSL, avec le même niveau de performance quel que soit l'endroit où on habite, que ce soit en ville ou dans un hameau isolé.

LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU FIBRE OPTIQUE

La fibre optique sera installée dans toutes les rues, dans tous les hameaux et lieux-dits, en réutilisant les mêmes infrastructures que le réseau téléphonique.

Ces travaux se dérouleront sur la commune de Manou jusqu'à la fin de 2021.

Il y a une durée minimale de 3 mois entre la réalisation des travaux dans la rue et l'ouverture commerciale. À l'issue de ce délai, ce sont les fournisseurs d'accès Internet qui décident à quelle date ils commencent à commercialiser des abonnements.

LA COMMERCIALISATION

C'est au cours du 2nd semestre 2021 qu'il est prévu que les premiers habitants de Manou pourront s'abonner à la fibre optique, et ce sera le cas pour la totalité des habitants au plus tard au 1^{er} trimestre 2022.

Le réseau fibre optique est construit par SFR, mais il n'y a pas d'exclusivité : les autres opérateurs pourront le louer pour proposer des abonnements fibre optique à leurs clients. C'est une décision qui est du ressort de chaque opérateur.

C'est lorsque l'habitant souscrita un abonnement fibre optique qu'un technicien viendra sur rendez-vous pour l'installer depuis la rue jusqu'à l'intérieur du logement. La fibre optique sera passée au même endroit que le câble du téléphone existant (qui est laissé en place) : en aérien ou dans le même fourreau.

La prise fibre optique qui sera installée dans la maison sera unique et ne pourra pas être déplacée. Il est recommandé d'installer la prise fibre optique à proximité de l'appareil qui utilise le plus Internet, ou au même endroit que la box Internet actuelle.

NADINE NOTRE FACTRICE

A PRIS SA RETRAITE...

Le 19 avril dernier, Nadine a effectué sa dernière tournée sur notre commune avant de prendre sa retraite, bien méritée !

Comme chaque matin, Nadine s'est arrêtée à la Mairie pour y déposer le courrier. Un bouquet de fleurs ainsi qu'une carte de la part de tous les Manousiens l'attendait pour la remercier de toutes ces années d'échanges et de gentillesse.

Nadine nous a confié : « Il y aura toujours une place dans mon cœur pour Manou... J'ai commencé ma carrière par cette commune en 1983 et je la termine aujourd'hui, en 2021, à Manou, cela me fait très plaisir ».



PANNEAUPOCKET

APPLICATION GRATUITE POUR RECEVOIR LES ACTUALITÉS DE MANOU

Depuis début avril, la commune de Manou a souscrit à l'application **Panneaupocket**. Ce dispositif vous permet, en tant qu'habitant de notre village, d'être informé de tous les événements de Manou, que ce soit des actualités pratiques ou bien des alertes : météo, coupure d'eau et d'électricité, travaux...



Cette application est téléchargeable gratuitement sur smartphones et tablettes.

1 Ouvrez votre application "PlayStore", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette



2 Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)

3 Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le cœur à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

PÊCHE

À L'ÉTANG DE MANOU

En ce début de printemps, nous avons souhaité vous présenter, d'un peu plus près, l'attractivité de notre bel étang de pêche.

Depuis la création du parcours sportif, le flux est de plus en plus important autour de l'étang. De nombreuses personnes s'y rendent pour se balader et découvrent le goût de la compétition en famille grâce aux éléments sportifs (échelle double, poutre d'équilibre, barres fixes etc).

L'étang de Manou a de nombreux atouts pour attirer les pêcheurs : il est très calme, facilement accessible, et est équipé de tables pour pique-niquer (*les barbecues au sol sont interdits mais, il est tout de même possible de faire quelques grillades sur un barbecue portatif*).

Pascal Beaumont est régisseur de l'étang communal depuis 10 ans maintenant. Grâce à la situation géographique de son habitation par rapport au plan d'eau, Pascal a une belle visibilité sur le mouvement des pêcheurs et peut se rendre facilement sur les lieux. Il assure au minimum deux passages par jour pour vendre les cartes à la journée aux pêcheurs présents puis effectuer le contrôle des cartes à l'année.

La carte à l'année est au tarif de 50€ tandis qu'une carte à la journée est à 8€ pour trois cannes à pêche par personne. La pêche de nuit est possible seulement pour ceux qui ont une carte annuelle.

La municipalité tient à remercier chaleureusement M. Stéphane Thorn demeurant à Manou, qui pêche régulièrement à l'étang, et qui a fait un don d'un montant de 200€ afin de permettre un lâcher de 20kg de brochets supplémentaires.

Vous pouvez vous procurer une carte de pêche auprès de Pascal Beaumont en le contactant au 06 12 71 48 25.



QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

- ▶ 17 CARTES À L'ANNÉE (VENDUES EN 2020)
- ▶ 71 CARTES À LA JOURNÉE (VENDUES EN 2020)
- ▶ 70 KG DE GARDONS, 10 KG DE TANCHES ET 10 KG DE BROCHETS REPRODUCTEURS ONT ÉTÉ LÂCHÉS EN DÉCEMBRE 2020
- ▶ 120 KG DE TRUITES ONT ÉGALEMENT ÉTÉ LÂCHÉS COURANT MARS 2021
- ▶ 5 KG ET 93 CM... RECORD DU BROCHET PRIS DEPUIS LE DÉBUT DE SAISON 2021 À MANOU

QUI DIT MIEUX ?

ENTREPRISES, ARTISANS NOUVEAUTÉS

Z REGROUPEMENT D'ENTREPRISES DE LA BIZOTTERIE

Une artisanale de la Bizotterie > Deux artisans déjà connus de la commune, **Bathyloc** et **Dépannage Gaz Fioul (DGF)** y ont installé leurs dépôts ainsi que l'entreprise **Legrand** (électricité) qui occupe le bâtiment pour une partie de son pôle production.



CARO COACH IMMO

Spécialisée dans l'aide aux particuliers pour la vente de leurs biens immobiliers, sans passer par un intermédiaire.

Création et vente de différents packs conseils. Formations en ligne.

Caro-Coach-Immo / 07 49 72 86 14



LUCIE TRÉMIER - PSYCHOPÉDAGOGUE

Accompagnement d'enfants, d'ados pour des difficultés liées aux apprentissages, préparation aux examens, difficultés émotionnelles, de confiance en soi. Problèmes relationnels parents-enfants. > Sur rendez-vous et suivi en individuel ou par petits groupes selon une thématique.

+ Ateliers massages mieux-être de l'enfant & yoga kids - Ateliers *Mon Moment Magique* juniors et au féminin.

06 86 76 18 57 / @ lucietremier.psychopedagogue@gmail.com

lucietremierpsychopedagogue



SHIATSU - HUMAIN & ANIMALIER - MÉTHODE MANUELLE SOMATO-ÉMOTIONNELLE

Praticienne diplômée de Shiatsu, humain et animalier, j'associe cette pratique sur les méridiens à une méthode manuelle somato-émotionnelle de libération par le souffle. Ces deux pratiques travaillent conjointement sur le corps et l'esprit vers un rééquilibrage énergétique et une libération rapide des tensions et sensations de stress.

06 27 56 73 95 / @ shiatsuamanou@gmail.com



MARIJA MILUTINOVIC - DESIGN GRAPHIQUE

Graphiste indépendante propose ses services pour créer et faire évoluer votre communication visuelle, valoriser votre activité, vos produits, de la création de votre logo, carte de visite, plaquette, shooting photo à la création de votre site Internet. 06 64 31 98 93

marie1000u@gmail.com / www.marija-milutinovic.fr

Si vous aussi vous êtes artisans, commerçants, auto-entrepreneurs basés sur Manou, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie pour que l'on puisse vous recenser sur notre site internet.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SUBVENTIONS DES INSTALLATIONS

Une opération de mise aux normes subventionnée des installations d'assainissement non-collectif est en cours sur les communes de Manou et de Meaucé, seules communes du secteur de la Communauté de Communes Terres de Perche sélectionnées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour prétendre aux subventions.

Le SPANC a fait parvenir des courriers d'information aux administrés des deux communes concernées. 26 volontaires se sont manifestés. Afin de vérifier l'éligibilité des dossiers, le SPANC a procédé au contrôle de ces installations. 15 dossiers ont été déclarés éligibles aux subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie selon leurs critères de sélection, à savoir les absences d'installations ou les installations présentant des risques de salubrité publique. 13 dossiers ont engagé les études de définitions de filières d'assainissement après désistement de 2 dossiers. Suite aux études et à l'élaboration des devis estimatifs des réhabilitations, seuls 8 dossiers seront finalement instruits lors de la commission d'attribution des subventions, qui se déroulera en mai 2021. Du fait de la très faible participation à cette opération, il a malheureusement été décidé de ne pas reconduire celle-ci pour l'année prochaine.

CONTRÔLE OBLIGATOIRE DES INSTALLATIONS

À compter du mois de mai, le SPANC commencera les contrôles périodiques d'entretien et de fonctionnement des installations d'assainissement sur la commune de Manou. Ces contrôles obligatoires ont pour objet d'identifier le parc des assainissements sur la commune mais aussi de vérifier son état et son fonctionnement. La durée d'un contrôle est d'environ 1h30. Pour ce contrôle, nous vous remercions de rassembler tous documents en votre possession concernant votre installation d'assainissement (vidange, facture de travaux etc...) et de rendre accessible vos ouvrages afin que le technicien puisse les ouvrir. Nous vous remercions de réserver à M. Banowicz, technicien SPANC, le meilleur des accueils.

CONSIGNES D'ENTRETIEN DES DISPOSITIFS

De manière à éviter les dysfonctionnements (colmatages, mauvais fonctionnement des ouvrages, problèmes de mauvaises odeurs, mauvaise qualité de rejet, etc.), toute installation d'assainissement se doit d'être entretenue. Dans la réglementation française actuellement en vigueur, l'usager (l'occupant de l'habitation) d'une installation d'assainissement non collectif est tenu de veiller à son bon fonctionnement, notamment en l'entretenant régulièrement. D'autre part, les ouvrages doivent être accessibles en permanence (dégagement de ces derniers et mise en œuvre de rehausses le cas échéant).

Vous trouverez toutes les consignes d'utilisation des dispositifs d'assainissement non collectif sur le site de la Mairie : www.mairie-de-manou.com sur la page Assainissement qui se trouve dans l'onglet Votre Mairie.



CENTRE ÉQUESTRE ÉCURIES DU MOULIN À VENT

Malgré le confinement, les activités proposées pendant les vacances scolaires du mois d'avril ont été maintenues pour les personnes résidant à moins de 10 kms du centre équestre de Manou, en respectant un protocole sanitaire strict.

Du 12 au 23 avril 2021, des cours particuliers, des stages « petits » (*réservés et adaptés aux enfants de 4 ans à 6 ans*) mais également des stages « grands » (*réservés aux enfants de 7 ans minimum*) ont été proposés sur réservation.

Pour les mois à venir, Coralie vous propose des balades tous les 2^{ème} dimanche de chaque mois. Il est nécessaire de réserver au minimum une semaine à l'avance. Selon le niveau des cavaliers, différents groupes seront créés. Les balades sont d'une durée d'environ 1h30 pour un tarif de 30 € par personne.

Si vous souhaitez des renseignements concernant les activités équestres proposées par les Ecuries du Moulin à Vent, n'hésitez à joindre Coralie par téléphone au 06 66 77 56 65 ou par e-mail : ecuriedumoulinavent28@gmail.com



ERRATUM BULLETIN MUNICIPAL N°33

Deux erreurs se sont glissées dans la dernière édition de notre bulletin municipal 2020 :

Page 10 | Horaires de service de l'Auberge du Moulin à Vent à Manou :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 12h à 13h30 et de 19h à 20h30

Vendredi de 12h à 13h30 & de 19h à 21h / Samedi de 12h à 14h & de 19h à 21h / Dimanche de 12h à 14h

Page 12 | Cordonnées de Monsieur Sébastien Legret • Entreprise de Bâtiment : 02 37 81 88 84

SAVOIR-VIVRE

LES CHIENS EN DIVAGATION • LUKYDOGS

Nous rappelons que tout chien est considéré en état de divagation (en dehors d'une action de chasse) dès qu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci, ou qu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Il apparaît que certains chiens sont très régulièrement en divagation dans notre commune. De ce fait, la Mairie a signé une convention avec la société Lukydogs Capture située au Thieulin. Cette société assure le ramassage et la capture des chiens et/ou chatons (3 mois maximum) et chats errants isolés et morts sur la commune.

La société Lukydogs s'engage à intervenir dans les meilleurs délais, soit dans les 3 heures suivant l'appel téléphonique - 365 jours par an de 8h à 20h (*les interventions après 20h sont uniquement réalisées pour les chiens dangereux ou représentant un risque pour la sécurité de la population sur demande de la municipalité*).

Si vous avez besoin de ce service (exemple : un chien errant qui a réussi à pénétrer dans votre propriété, et vous ne savez pas à qui il appartient... ?), n'hésitez pas à contacter Monsieur Luc Chrétien au 06 15 26 01 93 afin que l'animal soit pris en charge et qu'il ne puisse plus être un danger sur la voie publique.

Sachez que si votre animal est saisi par la société, des frais de garde vous seront facturés à la restitution de votre animal. Les propriétaires de l'animal disposent d'un délai de 8 jours ouvrés pour venir le chercher.

BRULAGE À L'AIR LIBRE

Il est rappelé aux habitants que **le brûlage à l'air libre est strictement interdit***. En effet, même vos déchets verts (secs ou humides) de votre jardin (herbes après la tonte de votre pelouse, feuilles mortes, résidus de taille de haies et arbustes...) doivent être déposés à la déchetterie ou vous pouvez également les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées gênantes) et des risques d'incendie.

L'individu qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende de 450€ maximum. Si des riverains, situés à proximité, sont dérangés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.



ENTRETIEN DES PIEDS DE MURS



La municipalité tient à rappeler que **l'entretien des pieds de murs doit être assuré par les riverains le long de leurs propriétés**. Les riverains sont tenus de désherber au pied des murs, au droit des façades et en limite de propriété, soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires.

Il est bien évident, qu'en aucun cas les herbes coupées, binées ou arrachées doivent être jetées sur la voie publique.

Astuce : Vous voulez en finir avec le désherbage au pied de vos murs extérieurs... ? Fleurissez-les ! Planter, plutôt que de désherber et vous égayerez vos entrées et vos rues !

TONTE DE PELOUSES

Les travaux de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses... peuvent seulement être effectués :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,**
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,**
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

